

Les mobiles de nos recommandations sont les suivants:

- 5.04 Nous pensons que l'imposition des gains de capital aux taux d'imposition sur le revenu est déraisonnable car:
- (a) elle part du principe qu'un dollar gagné par augmentation du capital doit être imposé selon les taux d'imposition sur le revenu sans égard à l'élément de risque couru. En fait, le taux d'imposition est modifié sur les placements dans des compagnies canadiennes ouvertes dans lesquelles les risques courus par les entrepreneurs sont moindres que ceux des compagnies et particuliers qui sont imposés à des taux marginaux complets.
  - (b) cette imposition serait excessive par rapport à l'impôt sur les gains que nous imposent nos principaux partenaires dans les échanges internationaux. Le Canada est une nation qui importe des capitaux et si elle a besoin de continuer à importer des capitaux, l'impôt devrait être relativement moins élevé que celui des nations dont l'économie est mieux développée ou de celles qui n'ont pas les mêmes besoins de capitaux. Le taux exceptionnellement élevé risquerait de compliquer les négociations contractuelles.
  - (c) les taux marginaux complets ne tiennent pas compte de l'effet du taux d'inflation sur les valeurs d'actif. Plus l'on conserve une valeur plus le problème risque de s'aggraver. Si l'introduction d'un facteur "inflation" est politiquement difficile, une réduction des taux proposés aurait essentiellement le même effet.